

N° 75 - bimensuel - 13 décembre 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Union européenne :
400 millions d'Euros pour
l'audiovisuel

Port-Royal : un plan
d'ensemble pour le
développement du site

Port Royal, bâtiment des Petites Écoles (1657-1652), façade est, photo © RMN

Dossier
Culture et
intercom-
munalité

ISSN 1255 - 6270

Actualité

Six nouveau Maîtres d'Art
pour faire valoir
des savoir-faire d'excellence
page 2

400 millions d'Euro
pour l'audiovisuel
les décisions du dernier Conseil
des ministres de la Présidence
Française de l'Union européenne
page 4

Port-Royal
un plan d'ensemble consacré au
développement du site
page 12

Portrait

René Rizzardo
« L'Observatoire ? Un outil pour
mieux connaître les politiques
culturelles territoriales. »
page 16

SIX NOUVEAUX MAÎTRES D'ART VIENNENT D'ÊTRE NOMMÉS

pour faire prévaloir des savoir-faire d'exception



Catherine Tasca, Étienne Vatelot et Pascal Leclercq entourés des 6 Maîtres d'art de la promotion 2000, de gauche à droite : Jean-Louis Hurlin, Erhard Stiefel, Christian Bonnet, Patrick Robin, Jean Girel et Renaud Vernier, photo © Farida Guerdjou-Brechemier

Directeur de la publication : Jacques Vistel
Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65,
Isabelle Assémat 01 40 15 82 95
Comité de rédaction : Lionel Bertinet, Jacques
Bordet, René Bouvet, Adeline Boulanger-
Coustou, Sandra Cattini, Robert Fohr, Alain
Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver,
Valérie Labayle, Anne Laborde, Martine
Lehmans, Vincent Lorenzini, Peggy Wihlidal
Crédits photographiques : Franck Fleury,
Farida Guerdjou-Brechemier
Conception graphique : Jeanne Verdoux
Impression : Maulde et Renou
N° de commission paritaire : 1290 AD,
nouvelle série
Tirage : 34 000 exemplaires
2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :
Adresser une demande écrite au DIC,
Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Le Conseil des métiers d'art, placé aux côtés du délégué aux Arts Plastiques, présidé par Étienne Vatelot et dont le secrétaire général est Pascal Leclercq, sélectionne, depuis 6 ans, les candidats au titre de « Maître d'art », avec la participation d'experts des différentes directions du ministère.

Ce titre « *consacre l'excellence d'un savoir-faire* » et « *investit le récipiendaire d'une mission : la transmission de son savoir-faire rare et exceptionnel à un jeune professionnel capable de recevoir l'enseignement du Maître d'art et de le développer à son tour* »

Le 13 novembre dernier, Catherine Tasca, en présence de Michel Duffour, a remis leurs titres aux six Maîtres d'art de la promotion 2000, portant ainsi le nombre total de Maîtres d'art à cinquante. Elle a rappelé que ces artisans d'art d'excellence représentent un patrimoine immatériel de grande valeur et que leurs « *savoir-faire sont vitaux pour la préservation, la restauration du patrimoine et la création contemporaine* ».

Le ministère de la Culture et de la Communication apporte un soutien financier et technique à la transmission de ces savoir-faire. Des pro-

grammes de formation aux savoir-faire rares sont maintenant mis en œuvre sous l'égide des Directions régionales des affaires culturelles, en collaboration avec les autres administrations et les collectivités territoriales en Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, La Réunion et, bientôt, en Lorraine.

Pour de plus amples renseignements :
contacter Michaela Lerch-Moulin,
chargée de la promotion
des Métiers d'art Tél : 01 40 15 73 53
Conseil des métiers d'art -
Délégation aux arts plastiques
27 avenue de l'Opéra 75001 Paris
<http://www.metiers-art@culture.fr>

CHRISTIAN BONNET
écailliste

(51 ans), façonne des objets de parure ou de décoration en écaille de tortue véritable. Ce matériau devenu rare, car protégé, a été imité par les matières plastiques. Christian Bonnet conçoit et restaure ces objets grâce à quelques dizaines de kilos d'écaille de tortue prélevés sur les stocks français, dans le strict respect des contraintes imposées par la Convention internationale de Washington sur les espèces protégées.

Ets. C. Bonnet

60 rue Lepeletier-de-Saint-Fargeau
89100 Sens
Tél : 03 86 95 22 70



Petite boîte, XIX^e siècle, en écaille de tortue extra blonde moulée, avec décor d'anneaux d'or entrelacés, restauration Christian Bonnet, 2000, photo © N. Darbellay, Cnap

JEAN GIREL
céramiste

(53 ans), crée des porcelaines aux formes simples et pures, des céramiques émaillées, des grès à partir de matériaux qu'il met lui-même au point. Il développe une recherche sur les composants des argiles, des émaux et sur les méthodes de cuisson et récolte lui-même les roches utilisées dans des carrières. Il rédige actuellement un traité sur l'art céramique à partir d'une expérimentation de chaque technique, travail qui n'avait pas été réalisé depuis le XIX^e siècle. Technicien, artiste (ses œuvres ont été acquises par le Fonds national d'art contemporain, le Musée national de la céramique de Sèvres...), chercheur, il fait autorité tant en Europe qu'au Japon.

Atelier de Corcelle

71520 Bourgvilain
Tél : 03 85 50 85 26



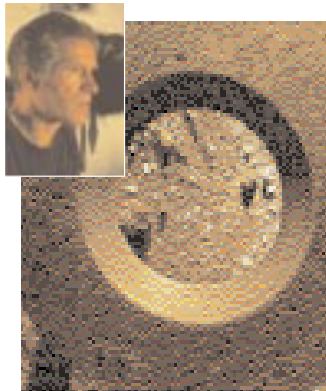
Coupes « coquillage », en porcelaine tournée, couverte blanc-rose nacré, appliquée à cru, cuisson oxydante à 1320 °C, création Jean Girel, 2000, photo © N. Darbellay, Cnap

JEAN-LOUIS HURLIN
forgeron d'art (damas)

(50 ans), réalise des couteaux, des lames, des objets et sculptures en acier, fer, bronze, nickel, inconel, cuivre et météorite. Le damas est une technique associant aciers durs et doux par soudure. Jean-Louis Hurlin utilise le damasquinage en décor (incrustation de métaux non ferreux dans du fer) et crée de nouveaux objets comme par exemple des lames circulaires. Il a exposé notamment au Musée des arts décoratifs à Paris et dans une galerie à New-York.

Atelier J.-L. Hurlin

2 rue du Vieux Puits 57050 Plappeville
Tél : 03 87 32 56 11



Lame intérieure, damas au nickel, diamètre 130 mm, 112 couches, création Jean-Louis Hurlin, 1997, photo © N. Darbellay, Cnap

PATRICK ROBIN
luthier

(44 ans), l'un des rares luthiers à se consacrer uniquement à la fabrication d'instruments à cordes à partir du relevé des plus beaux instruments du monde, du choix des bois et du travail des vernis. Il pratique son métier dans l'esprit des grands maîtres italiens, qui avaient une vision conceptuelle de l'instrument et du son. Ses instruments sont joués par des solistes ou des musiciens d'orchestres prestigieux : le Philharmonique de Berlin, l'Orchestre de Chambre de Vienne, l'Orchestre de Paris...

Atelier Robin-Frandsen

36 rue Desjardin 49100 Angers
Tél : 02 41 20 16 06



Violon, violoncelle, création Patrick Robin, 1999, photo © N. Darbellay, Cnap

ERHARD STIEFEL
créateur de masques

(60 ans), imagine, dessine et fabrique des masques de théâtre sur mesure pour chaque acteur alliant techniques anciennes (cuir repoussé, bois, laque, lin...) et nouvelles (résines, masques articulés...). Maître reconnu du masque japonais du théâtre Nô, spécialiste de l'histoire du théâtre, formé aux Beaux-arts de Zurich, puis de Paris, il a travaillé avec les plus grands metteurs en scène, notamment Ariane Mnouchkine.

Atelier E. Stiefel

Cartoucherie de Vincenne,
route de la Pyramide 75012 Paris
Tél : 01 49 57 99 52



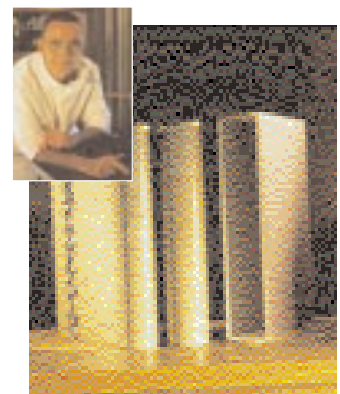
Masque Nô japonais, « Ko-omoté », bois hinoki (cèdre japonais), avant peinture, sculpture Erhard Stiefel, 1998, photo © N. Darbellay, Cnap

RENAUD VERNIER
reliur

(50 ans), utilise sa parfaite maîtrise du travail du carton et du cuir pour créer des reliures souples et des écrins pour les manuscrits ne pouvant être reliés. Il incruste le cuir de matériaux comme le métal, le bois, l'altuglass ou la pierre et réalise des charnières et des fermoirs en bois précieux. Il a relié des éditions originales de grands textes de la poésie contemporaine et des manuscrits de Genet, Céline, Maupassant.

Atelier R. Vernier

2 place des Fontêtes 13100
Aix-en-Provence
Tél : 04 42 26 50 98



Thérèse Plantier, La loi du silence, illustrations Shoichi Hasegawa, box vert d'eau avec bande verticale en inox, en incrustation, reliure Renaud Vernier, 1980, photo © N. Darbellay, Cnap



400 MILLIONS D'EUROS POUR L'AUDIOVISUEL

Le dernier Conseil des ministres de la Présidence française de l'Union européenne s'est tenu le 23 novembre

À l'issue du dernier Conseil des Ministres de la Culture et de l'Audiovisuel de l'Union Européenne sous Présidence française (Bruxelles, 23 novembre 2000), plusieurs décisions importantes, dont le programme *Média+*, ont été adoptées.

L'adoption du programme *Média+* était l'une des priorités de la Présidence française. Les intenses efforts de la Ministre ont permis de rapprocher les points de vue sur la délicate question du budget. Ce programme est en effet le seul instrument communautaire de soutien financier au cinéma et à l'audiovisuel, secteurs dont les enjeux culturels et économiques sont déterminants pour l'Union Européenne et pour la promotion de la diversité culturelle. Ce Conseil a permis aux ministres de trouver un accord à hauteur de 400 millions d'euros sur le budget global du programme *Média+*. Les principales orientations du programme avaient déjà fait l'objet d'un accord de principe dès septembre. Le budget constituait le dernier point de blocage. Son adoption permet l'entrée en vigueur du programme dès le 1^{er} janvier 2001 pour une durée de cinq ans. Le budget de 400 millions d'Euros est ventilé de la manière suivante : 50 millions sont réservés à la formation. Sur les 350 millions restants, 57,5% sont destinés à la distribution des œuvres et donc à la circulation des films en dehors du pays de production, 20% sont affectés au développement (la phase qui précède la production), 8,5% vont à la promotion, 9% couvrent les coûts horizontaux (fonctionnement des médiathèques par exemple), enfin 5% sont destinés aux projets-pilotes, en particulier dans le domaine du numérique.

Les aides nationales au cinéma et à l'audiovisuel adoptées

Selon les termes de ce texte, les aides nationales au cinéma et à l'audiovisuel constituent l'un des moyens principaux d'assurer la diversité culturelle et les États membres sont fondés à mener des politiques nationales de soutien bénéficiant à la création de produits cinématographiques et audiovisuels. La ministre s'était exprimée sur ce sujet quelques semaines auparavant lors des 10^e rencontres internationales de Beaune en soulignant qu'un consensus très fort se dessinait « entre les États membres qui tous jugent ces mécanismes indispensables au soutien de leurs cinématographies nationales et estiment qu'ils ne sauraient nuire à la concurrence sur les marchés du film ». La résolution du 23 novembre a fait la preuve de ce consensus. De son côté la Commission s'est engagée à clarifier, en 2001, le cadre juridique européen qui régleme ces aides nationales.

La Présidence française a également présenté les conclusions des travaux sur le financement de l'audiovisuel public. L'ensemble des Ministres a salué les travaux entrepris, souhaité qu'ils continuent

et permettent de clarifier le cadre juridique européen qui définit les conditions dans lesquelles chaque État peut financer ses chaînes publiques nationales.

Par ailleurs, le Conseil a adopté une résolution sur la qualité architecturale dans l'espace rural et urbain en Europe. Celle-ci insiste sur la nécessité d'une coopération et d'un échange accrus dans ce domaine. La mise en place d'un forum européen des politiques architecturales - qui s'est réuni deux fois sous présidence française (Paris, les 10 et 11 juillet 2000, Rome, le 13 novembre 2000 - va dans ce sens. Cette résolution propose également que soit réaffirmée la dimension culturelle de l'architecture et que celle-ci soit reconnue comme prestation intellectuelle et non pas seulement comme prestation de service.

Le prix unique du livre

Catherine Tasca s'est félicitée de l'adoption par le Conseil d'une résolution sur l'application des systèmes nationaux de fixation du prix du livre, qui résulte de la réflexion sur l'économie du livre engagée par la Présidence. Rappelons qu'en France, c'est la loi du 10 août 1981 qui a instauré le système du prix unique du livre : chaque livre a un prix fixé par l'éditeur ou par l'importateur et ce prix s'impose à tous les détaillants. L'objectif de la résolution est double : permettre l'application effective des systèmes nationaux de prix fixes du livre dans les pays où de tels systèmes existent, tout en soulignant la nécessité de mieux prendre en compte la dimension transnationale du marché du livre.

La Présidence a également présenté un rapport concernant le suivi du plan d'action *eEurope* dans le domaine de la culture. Le plan d'action vise à faciliter notamment l'accès du plus grand nombre de citoyens européens aux réseaux mondiaux. Le rapport a donc été pour la Présidence l'occasion de décliner les différentes composantes de l'initiative *eEurope* dans le domaine culturel.

Enfin, sous points divers, les directives *Télécom* et le programme *Culture 2000* ont fait l'objet de discussions. S'agissant des directives, cinq sont actuellement à l'étude au sein du Conseil « Télécommunications ». L'objectif de la délégation française était de faire valoir les craintes du secteur audiovisuel quant aux effets potentiels de cette réforme du cadre juridique des télécommunications. Concernant le programme *Culture 2000*, le Conseil a entendu une information de la Commission sur la mise en œuvre du programme *Culture 2000*, notamment en ce qui concerne la participation des pays candidats à l'adhésion à ce programme à partir de 2001. Dès le 1^{er} janvier 2001, la Suède prendra le relais de la France à la Présidence de l'Union européenne.

Convention L'AFAA : UN OPÉRATEUR CENTRAL POUR LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Catherine Tasca, Hubert Védrine, Ministre des Affaires Étrangères, et Robert Lion, Président de l'AFAA, ont signé le 17 novembre une convention cadre d'orientation fixant les liens entre l'État et l'Association Française d'Action Artistique, organisme chargé de la mise en œuvre de la diffusion de la culture française à l'étranger.

Cette convention tripartite - une première dans l'histoire de cette association créée en 1922 - s'inscrit dans la suite de la conférence de presse du 18 avril dernier au cours de laquelle les deux ministres avaient affirmé leur volonté de faire de l'AFAA un opérateur central pour les échanges culturels internationaux.

De nouvelles missions sont ainsi reconnues à l'AFAA : la reconnaissance sur la scène internationale des créations et expressions artistiques africaines ; l'accompagnement culturel lié à l'élargissement de l'Europe ; la diffusion de l'ingénierie culturelle française dans le monde ; le développement de nouveaux partenariats, principalement avec les collectivités territoriales françaises et les institutions multilatérales.

Cette convention entre l'État et l'AFAA est le fruit de réunions de concertation conduites depuis le début de l'année entre le ministère de la Culture et de la Communication (DAI, DAP, DMDTS, DMF, DAPA), le ministère des Affaires Étrangères (Direction générale de la coopération internationale et du développement) et l'AFAA. En vue d'assurer la cohérence d'ensemble de leur action, les partenaires organiseront, au moins une fois par an, une réunion de cadrage stratégique par discipline.

L'action concertée des deux ministères doit ainsi donner toute sa cohérence à la politique des échanges culturels internationaux à travers un opérateur efficace et soucieux de développer des partenariats avec la société civile, le monde économique et les professionnels français et étrangers du monde de la culture.

CONTACT :

AFAA (Association Française d'Action Artistique)
Département de la communication et du partenariat
Tél : 01 53 69 83 00



Heures à l'usage de Rouen, manuscrit enluminé sur velin, vers 1502-1503, bibliothèque municipale de Rouen

ACQUISITIONS PATRIMONIALES POUR LES BIBLIOTHÈQUES EN 1999

Près de 600 documents et lots de documents sont venus enrichir les collections de 68 bibliothèques. Les deux tiers des collectivités territoriales se sont impliquées dans cet enrichissement du patrimoine public à travers les aides apportées pour leurs achats par les fonds régionaux d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB), cofinancés par les régions et par l'État. Des pièces anciennes figurent parmi ces acquisitions, dont la magnifique *Livre d'heures à l'usage de Rouen*, (1502-1503), comportant 40 miniatures attribuées au grand artiste Robert Boyvin, acquis par la bibliothèque de Rouen. Plusieurs villes ont pu enrichir leurs fonds spéciaux concernant des auteurs locaux : *Exercice de style* de Raymond Queneau au Havre, *Thaïs* d'Anatole France à Tours, ainsi que 13 volumes de la correspondance adressée à Marcel Schwob par divers écrivains et artistes à Nantes. La bibliothèque de Bordeaux a bénéficié du dépôt d'une dation composée d'un ensemble de manuscrits et de lettres provenant des archives de Montesquieu. Sont en outre entrées dans les collections publiques des lettres autographes d'Alain Fournier, Marcel Aymé, Michel Butor, Gaston Chéreau, Joseph Delteil, André Dhôtel, Jean Genet et Paul Verlaine. Ainsi se renforcent en régions des pôles documentaires d'intérêt national qui par les voies des catalogues collectifs et de la numérisation deviennent accessibles au plus grand nombre.

Envoi gratuit sur demande

Tél : 01 40 15 73 32

Mél : jean-philippe.lamy@culture.fr

NOMINATIONS

Bernard Blistène, inspecteur de la création artistique

Bernard Blistène a rejoint la Délégation aux arts plastiques du ministère de la Culture où il devient inspecteur général de la création artistique. Il occupait jusqu'alors les fonctions de directeur adjoint du Musée national d'art moderne au Centre Pompidou. Conservateur du patrimoine, professeur chargé du cours d'art contemporain à l'École du Louvre, Bernard Blistène a été conservateur au Musée national d'art moderne (1983-1990), où il a réalisé une trentaine d'expositions et de publications, puis conservateur en chef des Musées de Marseille (1990-1996). Il a été également commissaire de la section internationale contemporaine Aperto de la Biennale de Venise en 1990. Il est également l'auteur, entre autres ouvrages, de *Andy Warhol, cinéma*, aux éditions Carré.

Un nouveau commissaire pour la Saison hongroise

Bernard Faivre d'Arcier, directeur artistique du Festival d'Avignon, vient d'être nommé commissaire général de la Saison hongroise pour la partie française suite à la démission de Jean-Michel Gaillard. Rappelons que cette saison se déroulera du 1^{er} juin au 31 décembre 2001 sur l'ensemble du territoire. Elle présentera toutes les facettes de la culture hongroise : art contemporain, musique, cinéma, théâtre, etc...



LES « PROTOCOLES DE DÉCENTRALISATION CULTURELLE »

Pour accompagner la mise en œuvre de ces protocoles, un Groupe national de suivi et d'évaluation des « Protocoles de Décentralisation culturelle » a été constitué et installé par Catherine Tasca et Michel Duffour le 13 novembre dernier. Nous reviendrons plus largement sur cette information dans notre prochain numéro.

EXPOSITION

« Settecento, le siècle de Tiepolo »

L'exposition, consacrée à la peinture italienne du XVIII^e siècle dans les collections publiques françaises, réunit 120 tableaux choisis dans 44 musées de région, 3 musées parisiens et 2 églises de l'ouest de la France. Elle essaye de comprendre pourquoi, après avoir fait l'objet d'une évidente fascination, la peinture italienne a été délaissée par le goût français, avant d'être, depuis une vingtaine d'années, réhabilitée.

Musée des Beaux-Arts de Lyon
jusqu'au 7 janvier 2001,
puis musée des Beaux-Arts de Lille
du 26 janvier au 30 avril 2001

PUBLICATION

Guide-Annuaire du spectacle vivant 2000-2001

Le *Guide-Annuaire du spectacle vivant* expose toute la réglementation du spectacle vivant et offre les outils nécessaires pour mettre en œuvre un projet.

Parallèlement, l'annuaire, réactualisé, recense le plus grand nombre de structures, en faisant apparaître les interlocuteurs, les partenaires et les intervenants.

Édité par le centre national du théâtre
350F

MULTIMÉDIA

« Musiques tangibles »

Les éditions Hyptiques.net proposent deux cédéroms dans la nouvelle collection « musiques tangibles ». Trois objectifs pour le premier, *La musique électroacoustique* : nous faire connaître (fiches techniques, interviews de compositeurs), nous faire entendre (6 œuvres analysées en détail) et nous faire faire (studio de création qui permet d'enregistrer les expériences de l'utilisateur).

Le second, *10 jeux d'écoute*, explore l'univers sonore dans un esprit ludique. À partir de huit ans, on y apprend à aiguïser son oreille, à identifier et manipuler des sons.

Éditions hyptiques.net

Prix public conseillé : 249F



Colloque LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

La 4^e édition de la conférence de la Commission européenne sur « La recherche pour la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel : opportunités pour les entreprises européennes » s'est tenue cette année à Strasbourg du 22 au 24 novembre dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Organisée autour de différentes sessions parallèles sur des thèmes bien précis, elle a réuni des représentants des milieux de la recherche, de l'entreprise et de l'administration.

Dans le domaine de la recherche en matière de patrimoine, rien n'a été laissé de côté lors de la conférence de Strasbourg. Les ateliers organisés à l'occasion de ces deux journées ont en effet abordé des thèmes tels que l'évaluation des dommages et l'analyse coût-bénéfice de la préservation, le développement durable des villes et la préservation du patrimoine culturel, les technologies optiques pour la conservation du patrimoine culturel, les matériaux de conservation, les conditions microclimatiques et le patrimoine culturel ou encore le tourisme et la gestion durable du patrimoine culturel. La conférence a réuni 258 participants, venant des États membres de l'Union européenne mais également de Norvège, de République tchèque, de Slovaquie, de Pologne et de Malte. Les institutions auxquelles appartenaient les participants à la conférence appartenaient aux milieux de la recherche, de l'entreprise et de l'administration.

Une bourse d'échange

La journée du 24 novembre a été consacrée à la bourse d'échange (*Partner Médiation Event*) organisée par le Relais Culture Europe. Son objectif était double : créer des contacts et développer des projets pouvant être soumis à l'évaluation dans le cadre des appels d'offre du 5^e Programme cadre de recherche et de développement (PCRD) de l'Union européenne et favoriser le transfert de technologie. Les organisateurs de la conférence ont collecté les formulaires et les ont mis gratuitement à disposition des participants à la bourse d'échange. 96 institutions et entreprises ont fait des propositions pour intéresser d'autres partenaires à leur projet. 74 participants ont été finalement présents. 141 rendez-vous de 20 minutes ont été organisés.

« La protection du patrimoine culturel européen, sa conservation et sa mise en valeur n'impliquent plus seulement les administrations qui en sont traditionnellement chargées, mais l'ensemble des intervenants économiques et sociaux relayant l'action des pouvoirs publics, a précisé Michel Duffour lors de son intervention de clôture. Face à cet enjeu, une politique de recherche au niveau européen est primordiale. Elle doit s'appliquer à trois grands thèmes : « patrimoine et territoire », « patrimoine et lien social », « patrimoine et développement économique ».

Canaletto, Vue de la Salute depuis l'entrée du Grand Canal, musée des Beaux-Arts de Strasbourg



Dossier : Culture et intercommunalité

bimensuel - 13 décembre 2000 - n° 75



A l'occasion de la tenue le 10 novembre dernier à Biarritz de la 11^e convention nationale de l'Assemblée des communautés de France, la *Lettre d'information* propose un dossier sur la culture et l'intercommunalité. Bien décidées à tirer parti de leurs complémentarités, de nombreuses communes sont engagées en effet dans un processus de regroupement. Un développement durable est bien souvent inconcevable désormais pour ces communes sans une intercommunalité rénovée : c'est ce que proposent les lois Voynet et Chevènement. Bien que la compétence culturelle ne soit pas directement inscrite dans la loi, de plus en plus de regroupements intercommunaux choisissent d'exercer cette compétence. Aux enjeux liés à la gestion des équipements culturels tels que les musées, les bibliothèques ou les écoles d'art, de musique et de danse, s'ajoutent ceux qui ont trait à l'action culturelle. Catherine Tasca, ouvrant une table ronde d'élus à Rillieux-la-Pape sur ce sujet, déclarait récemment : « Il convient de ne pas faire un usage « comptable » de l'intercommunalité, mais de s'en servir dans une perspective stratégique. »

MICHEL DUFFOUR : « L'INTERCOMMUNALITÉ DANS LE SECTEUR CULTUREL ? UN COMPLÉMENT INDISPENSABLE. »

La XI^e convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France s'est tenue à Biarritz, le 9 novembre dernier. Michel Duffour a commenté les implications pour le secteur culturel des lois sur l'intercommunalité.

L'apport essentiel de l'approche intercommunale en matière culturelle tient en un seul mot : le territoire. Parce qu'il s'agit du territoire, vous construisez d'abord des logiques de solidarité culturelle : pour que les aspirations culturelles de tous soient mieux prises en compte, l'intercommunalité entraîne le développement des mises en réseaux et des complémentarités. C'est donc une construction nouvelle qui se met en place.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de tout mettre en œuvre pour que l'établissement public de coopération culturelle puisse faire l'objet d'une prochaine loi soumise au vote du Parlement, en 2001. Ainsi, votre compétence culturelle, au titre de la gestion des équipements culturels, pourrait notamment s'exercer, sur les bibliothèques, médiathèques ou écoles de musique, en donnant de meilleures garanties pour un fonctionnement plus efficace.

L'intercommunalité valorise l'identité culturelle

L'intercommunalité est fondée sur des identités affirmées qui renvoient à une culture partagée. Tout particulièrement en milieu rural, l'intercommunalité permet une mise en valeur plus grande du patrimoine. Comment en effet ne pas saisir la chance de cette diversité pour qu'à travers notamment l'action touristique, nous puissions aider à la revitalisation de certains territoires ? L'intercommunalité est donc un vecteur puissant d'irrigation et d'aménagement du territoire.

Elle construira aussi les formes nouvelles du service public culturel. Car elle agit sur des domaines essentiels de l'offre culturelle, tels que l'enseignement musical ou la lecture publique et développe, à travers les réseaux, de nouveaux services notamment dans le domaine des archives.

Un nouveau rôle pour l'État

Le développement des services publics de la culture sont un véritable enjeu national qui touche à la décentralisation et aux partenariats nouveaux. Cette préoccupation est au cœur du chantier expérimental des Protocoles de décentralisation culturelle que je viens de lancer, en accord avec Catherine Tasca.

L'État devra jouer un rôle de partenaire pour permettre la mise en place d'une politique culturelle intercommunale ambitieuse. Les DRAC devront quant à elles accompagner ce mouvement en développant des efforts d'adaptation pour que les cadres des directives nationales puissent ne pas être un obstacle aux initiatives que vous prendrez. La dimension territoriale dont je viens de vanter les mérites doit se nourrir de matières, d'expériences et de contenus aux qualités irréprochables.

Michel Duffour

La nouvelle donne de l'intercommunalité :

La simplification du paysage intercommunal français

Bien décidées à tirer parti de leurs différences et de leurs complémentarités, les quelques 36 500 communes (dont 103 comptent plus de 50 000 habitants) qui composent le paysage français ont, depuis 1890, entamé un processus de regroupement. Les communes rurales sont les premières à avoir saisi l'importance des regroupements intercommunaux : ils leur permettent de répondre au mieux à la demande des citoyens en rationalisant les dépenses et en optimisant l'offre. Les lois Voynet et Chevènement réaffirment la nécessité de prendre en compte un développement durable et raisonné en fournissant les outils indispensables à une intercommunalité renouée :

>> un paysage intercommunal simplifié : on dénombrait hier six structures intercommunales qui se superposaient parfois. Au 1^{er} janvier 2002 on n'en comptera plus que trois : communautés de communes (plus de 50 000 habitants) et communautés urbaines (plus de

500 000 habitants) ;

>> définition des compétences qui doivent être exercées par les différentes structures : les communautés de communes définissent librement les actions qu'elles conduisent en commun, les communautés urbaines exercent de plein droit à la place des communes membres six groupes de compétence, enfin, les communautés d'agglomération se voient confier quatre compétences obligatoires et doivent avoir au moins trois parmi quatre compétences optionnelles au choix;

>> la possibilité pour les pays et les agglomérations, s'ils disposent d'une charte de pays ou d'un projet d'agglomération, de conclure avec l'État ou la région un contrat particulier à l'intérieur des contrats de plan État-région (Loi Voynet). Cette possibilité inscrit l'intercommunalité dans une logique de développement durable et raisonné.

>> Enfin, ces structures sont dotées de moyens financiers importants.

L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE

La compétence culture n'est inscrite au sein des compétences obligatoires que pour les communautés d'agglomération ; elle fait partie des compétences optionnelles pour les communautés de communes et les communautés urbaines. Pourtant, bon nombre d'EPCI choisissent d'exercer cette compétence, ce qui prouve l'importance qu'ils attachent au développement de l'intercommunalité culturelle.

L'intercommunalité mobilise les acteurs locaux autour de projets répondant aux réalités de terrain. Dès lors, elle apparaît être un élément essentiel de dynamisation des territoires, notamment en milieu rural par le biais d'une valorisation du patrimoine aux retombées économiques souvent déterminantes ; d'autant plus importantes que le marché de l'emploi s'en trouve être stimulé : l'adaptation aux nouveaux besoins nécessite en effet l'émergence de nouveaux acteurs comme par exemple les médiateurs culturels.

La culture est présente sur trois axes différents dans la gestion des projets intercommunaux :

- les institutions culturelles telles que les musées, bibliothèques ou médiathèques (par exemple, celle de la communauté de commune de Sélestat ouverte en 1997 et qui fonctionne en réseau avec quatre bibliothèques, enregistre des résultats très positifs), écoles d'art ou de musique qui ont souvent un rayonnement plus large que celui de la ville-centre. La nouvelle donne intercommunale va permettre de toucher des publics plus diversifiés,
- les équipements portant sur des projets culturels nouveaux (musique actuelle, écoles de danse, cinéma d'art et d'essai, écoles de cirque) souvent gérés par des associations,
- enfin, l'outil intercommunal représente une opportunité pour toutes les mises en réseaux relevant de la diffusion, de la création ou encore de la formation artistique, musicale en particulier.

L'ESSENTIEL DE L'INTERCOMMUNALITÉ EN QUELQUES LOIS:

1890 : création des SIVU

communautés de ville (loi d'administration territoriale de la République, dite loi ATR)

1959 : création des districts urbains d'abord, étendus aux communautés rurales dès 1975 création des SIVOM

1995 : « légalisation » du concept de pays

1966 : regroupement des communautés de Bordeaux, Le Mans, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, sous la forme de communautés urbaines

1999 : rénovation du paysage intercommunal à travers les lois Voynet et Chevènement qui articulent respectivement une logique de contrats et de projets de développement (pays, contrats de pays, contrats d'agglomération) et une logique institutionnelle (communautés de communes, d'agglomération et urbaine)

1970 : création des villes nouvelles sous la forme de SAN

1992 : création des communautés de communes et

ENQUÊTE : « LA PLACE DE LA CULTURE DANS L'INTERCOMMUNALITÉ »

LES MOTEURS DE L'INTERVENTION INTERCOMMUNALE DANS LE DOMAINE CULTUREL

L'action culturelle des EPCI poursuit 3 objectifs principaux :

- améliorer l'accès des publics aux pratiques culturelles (71%) ;
- inscrire la culture dans une stratégie globale de développement local (64%). Pour les plus petites structures, il s'agit de contribuer à la revitalisation des zones rurales et à la valorisation de leur image culturelle (60% des structures de moins de 10 000 habitants). Dans les groupements plus importants, l'accent est mis sur la construction de l'identité du territoire intercommunal (57% des EPCI de plus de 20 000 habitants).
- répondre au besoin en équipements et en services culturels (40%).

L'INTERVENTION DES EPCI DANS LE DOMAINE CULTUREL

- 71% des EPCI s'octroient l'initiative de leur intervention en matière culturelle.
- Les EPCI souhaitant développer une politique culturelle soulignent un manque de moyens financiers (59,7%) et humains (33%).

LE CONTENU DES POLITIQUES CULTURELLES DES EPCI

L'action culturelle: une action essentiellement supplétive

- 52% des EPCI mènent des actions de mise en valeur du patrimoine, politique nettement plus fréquente en milieu rural (60% pour les EPCI de moins de 10 000 habitants) qu'en milieu urbain (39% pour ceux de plus de 20 000 habitants).

Les EPCI de moins de 50 000 habitants orientent leur action vers le tourisme culturel où sont privilégiées les parcours signalétiques ou la mise en valeur du « petit patrimoine » (lavoir, puits, calvaire). Les EPCI de plus de 50 000 habitants interviennent davantage sur des actions plus lourdes (musées, actions sur le patrimoine classé ou sur les sites archéologiques).

- Plus de 53% des EPCI intervenant dans le domaine culturel proposent un programme événementiel (expositions, festivals, salons). Les structures de plus de 50 000 habitants, nettement plus présentes dans l'organisation de ces événements, privilégient le soutien aux acteurs culturels.

Les équipements culturels : entre reprise et gestion

Les EPCI créent peu d'équipements à l'exception des musées et bibliothèques (50%). La tendance est plutôt à la reprise d'équipements d'origine municipale (63%), notamment pour les Écoles intercommunales de musique (77%). Leur compétence est surtout une compétence de gestion (81%) directe ou déléguée.

Enquête réalisée entre juillet et octobre 2000 auprès de 340 EPCI à fiscalité propre par l'ADCF, avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication (DDAT), de la DATAR, de la FNCC et de l'Observatoire des Politiques Culturelles.

LES DÉPENSES CULTURELLES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'ANNÉE 1996 (voir Dossier de la L. I. N°73)

Rappelons que les collectivités territoriales ont dépensé 30,3 milliards de francs pour la culture en 1996. Alors que la participation des régions augmentent (+2,6%), celle des communes (-12,5%) et des départements (-8,9%) diminuent par rapport à l'enquête précédente.

Nord-Pas-de-Calais

« CULTURE-COMMUNE » : L'INTERCOMMUNALITÉ AUTOUR DU BASSIN MINIER

« Culture Commune » est une association intercommunale qui regroupe 33 communes du bassin minier, dans le département du Nord. « Culture Commune *est née d'une double ambition, a remarqué Michel Duffour lors du voyage qu'il vient d'effectuer dans le Nord-Pas-de-Calais : expérimenter une véritable intercommunalité de projet à l'échelle du bassin minier mais aussi inventer un projet culturel et artistique pluridisciplinaire et moteur de la restauration d'un tissu social traumatisé par la fermeture des mines* ». C'est donc tout le plus naturellement du monde qu'elle œuvre pour un développement culturel global de ce territoire. Installée dans un ancien carreau de mine de Loos-en-Gohelle « Culture Commune », qui bénéficie du label *Scène Nationale* depuis 1999, s'est associée à deux équipes artistiques : *Metal-voice* (ex- *Tambours du Bronx*) et Hendrick Van Der Zee. Ces « équipes » artistiques relèvent-elles du théâtre, de la musique, des arts plastiques ou de la danse ? Comme le notait Michel Duffour, « *la pluridisciplinarité, comprenant que l'art contemporain est beaucoup trop pluraliste pour pouvoir être saisi par une seule dimension, trouve ici un formidable champ d'application* ». Mais d'un point de vue plus institutionnel, qu'est-ce qui fait la particularité de cette association intercommunale ? « Culture Commune *illustre parfaitement l'efficacité du couple déconcentration-décentralisation, selon Michel Duffour. Mettre les institutions à portée de mains des citoyens : c'est pour moi le fil rouge d'un nouveau souffle de la décentralisation* ».

PÉTIT LEXIQUE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

SIVU : Syndicat à vocation unique

SIVOM : Syndicat à vocation multiple

SAN : Syndicat d'agglomération nouvelle

Loi Voynet : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, dite encore LOADDT

Loi Chevènement : Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999

Pays : sans critère de taille, le

pays n'est ni un nouvel échelon de collectivité locale, ni une circonscription administrative mais un « territoire qui présente une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale » (art. 25 LOADDT)

Contrat de pays : outil de mise en œuvre de la charte de pays, prévu au volet territorial des contrats de plan

Contrat d'agglomération : dispositif de financement des actions découlant du projet d'agglomération porté par les communautés d'agglomération ou les communautés urbaines, inscrit dans les contrats de plan

CONTACTS

>> **Ministère de la Culture et de la Communication**

Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT)
 2 rue Jean Lantier 75001 Paris

jean-christophe.blaize@culture.gouv.fr

Tél : 01.40.15.78.67

Tcp : 01.40.15.78.18

>> **Territoires - Conseils**

Pour la mise en œuvre de la politique des pays Service de renseignements téléphoniques à l'attention des chefs de projets « pays »

Tél : 01.41.85.93.16

>> **Ministère de l'aménagement du territoire et de l'Environnement**

Délégation à l'aménagement du Territoire et à l'action régionale (DATAR)
 Tél : 01.40.65.12.34

>> **Assemblée des communautés de France (ADCF)**

Tél : 01.55.04.89.00

<http://www.adcf.asso.fr>

>> **Entreprises, Territoires & Développement (ETD)** Tél : 01.43.92.67.65
<http://www.eto.asso.fr>

>> **Association pour la fondation des pays** Tél : 01.45.77.30.81
<http://www.pays.asso.fr>

POUR EN SAVOIR PLUS

« Action culturelle et intercommunalité, Territoires et systèmes d'acteurs »

publication de l'Observatoire des politiques culturelles
 Février 1997

sous la direction de Jacques Palard

« La culture dans l'intercommunalité »

Publication de l'Observatoire des politiques culturelles
 Été 2000 pp 13-52

Picardie

MÉMOIRE ET PROJET DANS LE VAL DE NIÈVRE

Le projet culturel de la Communauté de communes du Val de Nièvre, dans le département de la Somme, porte sur une grande ambition : le développement culturel en milieu rural par la mise en réseau et l'animation conjointe d'équipements dédiés à la lecture publique, d'une école de musique et d'une programmation de spectacles vivants couvrant, de manière exemplaire, l'ensemble de la vallée. Michel Duffour, qui a effectué le voyage sur la fameuse route du textile de Picardie, le 29 novembre dernier, a remarqué que cette communauté de communes « *allie mémoire et projet* », insistant sur le fait que « *il s'agit bien d'une construction sociale et culturelle commune et partagée* ». « *Je sais que vous avez engagé un important travail de mémoire sur l'industrie textile, socle identitaire de la Vallée* », a-t-il poursuivi, avant de signaler que « *les artistes qui travaillent ici aujourd'hui s'inscrivent dans la continuité de la créativité et de l'inventivité dans la Vallée* » et se situent dans le prolongement de la « *créativité artistique d'Alfred Manessier, enfant du pays, né et enterré à Saint-Ouen, qui a porté en lui, à sa manière, la richesse textile de la Vallée* ». Différentes structures vont être mises à la disposition des artistes pour qu'ils puissent rencontrer leur public : parmi celles-ci, citons l'ancienne coopérative *La Prévoyance* qui deviendra une véritable coopérative culturelle alliant des fonctions de lieu de mémoire et de laboratoire pluridisciplinaire pour la création artistique contemporaine. Un bel exemple de coopération et de réussite intercommunale.

Expositions

LA RECONSTRUCTION EN PICARDIE APRÈS 1918



Un baraquement ? Non, une mairie construite sur les décombres, photo © RMN

>> Jusqu'au 15 Janvier 2001

L'Aisne en chantier

Archives départementales de l'Aisne à Laon

L'héritage de la reconstruction

Musée national de la Coopération franco-américaine à Blérancourt

Noyon, effacer la guerre

Musée du Noyonnais, cloître de l'hôtel-Dieu et cathédrale Notre-Dame à Noyon

Les couleurs de la reconstruction

Musée de Soissons

Sur les traces d'Albert Roze

Office culturel d'Albert

A l'issue de la première guerre mondiale, la Picardie - qui a été traversée par la ligne de front - est dévastée. Terres défoncées par les obus, maisons et corps de ferme éventrés, églises en ruines : c'est partout le même morne spectacle que les populations qui ont connu l'exode découvrent à leur retour. Puis la paix revient, et il faut reconstruire : les maisons, les routes, les ponts, les écoles et les édifices religieux. Il faut remettre en culture les terres agricoles, faire redémarrer les usines, et réorganiser la vie quotidienne.

C'est cette période de la reconstruction qui, à travers cinq expositions en réseau, intitulées « Reconstructions en Picardie après 1918 », est évoquée à Noyon, Soissons, Blérancourt, Albert et Laon. Chacune des expositions apporte sur la période un regard différent : le retour des réfugiés et leurs terribles conditions de vie dans des logements provisoires, les innombrables chantiers de reconstruction, les innovations expérimentées en matière d'urbanisme et d'architecture, la modernisation des moyens de production, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, l'œuvre sociale accomplie par des organismes tels que le Comité Américain pour les Régions Dévastées (CARD)...

La reconstruction - en tant que réalité vivante, actuelle, puisque c'est dans ce cadre que les gens vivent encore aujourd'hui - est également évoquée à travers le travail de deux photographes contemporains : Valérie Eglès, à Blérancourt, et Hugues Fontaine, à Soissons et à Noyon.

UNE PRÉSENTATION ORIGINALE : CINQ POINTS DE VUE DIFFÉRENTS

CINQ EXPOSITIONS EN RÉSEAU

Les cinq établissements qui ont participé à cet ensemble d'expositions ont collaboré dans le domaine de la communication (une affiche commune et des attachés de presse communs) et ont participé ensemble à l'élaboration du catalogue. Ce dernier, édité par la Réunion des musées nationaux et abondamment illustré, est le premier ouvrage scientifique consacré à la reconstruction en Picardie. Chaque établissement a ensuite organisé librement sa propre exposition à partir de ses collections. « *C'est cette liberté laissée à chacun de concevoir sa propre exposition qui nous a permis d'offrir cette étonnante variété d'approches* », précise Frédérique Pilleboue, directrice des Archives départementales de l'Aisne.

UN SAISSANT ENSEMBLE DE TÉMOIGNAGES ORAUX

Réalisés dans le cadre des programmes « Mémoire vivante de Picardie » (Office culturel régional de Picardie) et « Mémoire 2000 », (Chambre d'agriculture de l'Aisne), un certain nombre de témoignages oraux retracent les grands événements de la reconstruction : le retour des réfugiés, la remise en culture des terres, la reconstruction de la Cathédrale de Noyon... Les plus saisissants sont ceux qui évoquent la vie au quotidien dans l'après-guerre : la récupération des corps sur le Chemin des Dames, l'arbre de Noël organisé par Anne Morgan en 1928, le retour du cinéma à Estrées-Mons... Tous ceux qui ont confié aux historiens leurs souvenirs - irremplaçables - seront prochainement accueillis ensemble au musée national de la coopération franco-américaine.

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE À L'INTENTION DES SCOLAIRES

Les établissements ayant participé aux expositions ont mis en œuvre des actions en direction des scolaires : envoi de circulaires et d'affiches aux professeurs, mise à leur disposition de dossiers pédagogiques. A Blérancourt, un atelier de pratique artistique à partir des photos anciennes du CARD a été organisé avec la photographe et dessinatrice Valérie Eglès. A Laon, où l'exposition se trouve très axée sur la reconstruction agricole, a été entrepris un travail à long terme avec un lycée agricole, celui de Vervins. La reconstruction agricole constituera, pour les élèves de ce lycée, un programme de travail qui s'étendra sur toute l'année. « *Nous avons également travaillé, précise Frédérique Pilleboue, avec une classe d'enfants en situation d'échec scolaire, nous efforçant de trou-*

ver, avec les professeurs, les moyens permettant à ces enfants d'aborder, dans les meilleures conditions, l'exposition et d'en sortir enrichis. »

LES CIRCUITS DE VISITE

A Soissons et à Noyon, qui toutes deux appartiennent au réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, ont été proposés des circuits de visite dans la ville (ainsi que dans les villages alentour) qui ont permis de redécouvrir les monuments, les écoles, les mairies et les gares reconstruits dans l'après-guerre. De tels circuits ont également été proposés à Blérancourt : « *les gens sont très souvent venus en famille ; précise Cécile Rat, médiateur culturel au musée de Blérancourt. Et puis, souvent, ils sont retournés au musée voir une nouvelle fois l'exposition.* »

CULTURE À L'HÔPITAL**Les premières Rencontres européennes de la culture à l'hôpital à Strasbourg**

>> du 4 au 6 février 2001

Pour beaucoup d'artistes, intervenir en milieu hospitalier c'est donner une dimension plus forte et plus humaine à leur démarche de création. De même, le séjour d'une personne à l'hôpital constitue un moment où peut s'effectuer une découverte artistique, première étape d'un parcours qui pourra se poursuivre par la suite. Partout en Europe, des actions se multiplient et la culture à l'hôpital prend des formes diverses, toutes passionnantes. C'est pour mieux faire connaître ces actions que la délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) a pris l'initiative des premières Rencontres Européennes de la culture à l'hôpital. Organisées par les ministères de la Culture français et britannique en lien avec le Secrétariat d'État à la santé et aux handicapés et la ville de Strasbourg, elles associent un colloque international et une manifestation artistique. Elles s'adressent à tous ceux qui travaillent dans ce domaine ou s'intéressent au thème : artistes, soignants, responsables culturels ou hospitaliers. Le programme de ces journées aborde deux aspects : les politiques publiques de la culture à l'hôpital (jumelages équipements culturels/équipements hospitaliers, responsables culturels hospitaliers, modalités de financement et de partenariat) et les aspects artistiques de la culture à l'hôpital : la danse, la musique, le théâtre, les clowns, la place de l'œuvre d'art à l'hôpital, l'architecture contemporaine des hôpitaux. Par ailleurs des expositions se tiendront à l'Hôpital civil de Strasbourg et 5 spectacles seront programmés dans plusieurs lieux culturels de la ville.

Renseignements : DDAT

Patrice Marie 01 40 15 78 57

Programmes et inscriptions :

Musique et Santé

9 Passage Saint-Bernard 75011 Paris

Tél : 01 55 28 81 00

Mél : musique-sante@wanadoo.fr

Port-Royal

UN PLAN D'ENSEMBLE POUR LA RÉNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU SITE

Catherine Tasca a présenté, lors de la visite qu'elle a effectué le mardi 21 novembre dernier à Port-Royal-des-Champs, dans les Yvelines, les grands axes du projet de développement du site.

Port-Royal, un site exceptionnel du XVII^e siècle français

Port-Royal est un lieu chargé de mémoire, aux dimensions intellectuelles, historiques et patrimoniales. De Pascal et Racine à l'Abbé Grégoire et Sainte Beuve, l'esprit de Port Royal est avant tout, au delà de l'histoire du classicisme français, celle du jansénisme, un mouvement présenté par l'Abbé Grégoire comme précurseur de la Révolution Française. Port Royal, au départ monastère pour une communauté religieuse fuyant la Cour du Roi et le centralisme à la française, représente également l'histoire des Petites Écoles, prônant de nouvelles méthodes éducatives, la réflexion personnelle et la culture scientifique, principes qui ont, bien plus tard, largement inspiré les fondateurs de l'école républicaine. C'est aussi un lieu qui représente le souci d'égalité, en rendant les textes accessibles à tous par leur traduction en français, et l'attention aux « pauvres » et aux « exclus ». Cette histoire est constitutive de la culture française. Port-Royal est aussi un des plus beaux sites d'Ile-de-France, représentant un patrimoine architectural et paysager exceptionnel.

L'État a donc décidé de réaliser et coordonner un véritable projet d'aménagement culturel du territoire de ce site incomparable.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat conclu entre l'État et la Région Ile-de-France pour les années 2000-2006, et qui privilégie trois axes : la poursuite de l'équipement culturel de la région Ile-de-France, l'accompagnement des expressions artistiques contemporaines sur l'ensemble du territoire francilien et le soutien à l'innovation par les nouvelles technologies.

Le total des actions prévues par ce contrat de plan dans le domaine culturel s'élève à 665 millions de francs.

Au niveau du département des Yvelines, l'opération phare est la mise en valeur du site de Port-Royal, pour laquelle 60 millions de francs ont été inscrits, dont 30 millions apportés par l'État, et 30 millions par la Région.

Le contenu du projet

« Le premier objectif est la réunification du lieu, dans le respect de ses composantes, condition nécessaire pour lui restituer son unité



Musée des granges de Port Royal, bâtiment des Petites Écoles, photo © RMN

historique et le rendre accessible et attractif, a dit la Ministre. Dans cette perspective, se pose la question du transfert de la bibliothèque de la rue Saint-Jacques, riche de 30 000 ouvrages, à Port Royal, hypothèse vers laquelle nous tendons. Cette intégration redonnerait en effet au lieu toute sa dimension intellectuelle, et attirerait sur le site réuni, un public maintenant international d'enseignants, de chercheurs ou d'érudits.

Il faudra également faciliter les conditions d'accès au site pour tous les publics, préciser et définir la conception d'ensemble du lieu culturel, et approfondir le projet muséal comme centre d'interprétation accessible au public intéressé. »

« Port-Royal est un joyau du XVII^e siècle, mais ce diamant n'est pas un solitaire, a repris Catherine Tasca. Il s'inscrit dans une superbe constellation dont s'honore notre département, avec le château de Versailles, le centre de musique baroque, les archives départementales, etc... Il y a donc là matière à réflexion et à proposition reliant, au profit des chercheurs comme du public, ces grands témoins du siècle d'or. »



Intervention sur le jardin de la Villa Médicis par Fabrice Hybert, photo © A. Idini

Villa Médicis LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT

Au moment où s'ouvre la dernière phase de la restauration des façades historiques de la villa Médicis, le ministère de la Culture et de la Communication a décidé de lancer un grand programme de rénovation des espaces d'exposition, de travail et d'habitation de l'Académie de France à Rome.

Rénovation des espaces d'exposition, de travail et d'habitation

Cette rénovation, d'un montant global de 40 MF sur quatre ans, a pour but de mettre les logements et les ateliers des pensionnaires aux normes actuelles, de mieux distribuer les fonctions, de moderniser les équipements techniques, et de trouver des nouveaux espaces pour la bibliothèque et les expositions.

Afin de ne pas perturber le quotidien des pensionnaires, la période des travaux concernant leur logement sera concentrée sur douze mois, à partir de l'automne 2001. Il en résultera une limitation temporaire de la capacité d'accueil de la villa. C'est pourquoi le concours de recrutement sera suspendu en 2001 pour être pleinement rétabli dès l'année suivante.

Pas de concours de recrutement pour l'année 2001

Le ministère et l'établissement public ont tenu à préserver la continuité de la mission fondamentale de l'Académie qui est d'accueillir en résidence des créateurs et des historiens de l'art. Plusieurs pensionnaires admis en 2000 pour des séjours de longue durée continueront de séjourner à la Villa Médicis jusqu'en septembre 2002, l'accueil de nouveaux pensionnaires, recrutés en 2002, prenant alors le relais.

Par souci d'équité, une dérogation permettra aux candidats qui auraient atteint la limite d'âge en 2001 de se présenter en 2002. Ces mesures illustrent la volonté du ministère de la Culture de mener en parallèle la restauration d'un patrimoine historique exceptionnel, d'accroître les capacités d'accueil d'exposition et de renforcer la modernisation des conditions de séjour des créateurs et des chercheurs, alors que l'Académie de France à Rome s'apprête à célébrer en 2003 le bicentenaire de son installation à la Villa Médicis.

LES ÉDITIONS DU PATRIMOINE PUBLIENT :

Patrimoine industriel de la Gironde

Une étude du service de l'inventaire de la Drac d'Aquitaine a permis d'inventorier 350 sites qui restituent le tissu industriel de la Gironde avant 1950.

Cet ouvrage détaille chacun de ces sites, par des fiches illustrées, indexées.

95F

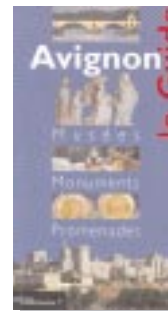


Le Guide « Avignon, Musées, Monuments, Promenades »

Avignon, théâtre du prestigieux festival et *Ville européenne de la culture* pour l'an 2000, est riche d'une histoire et d'un patrimoine architectural exceptionnels et de nombreux musées.

Ce Guide nous propose une visite de cette *Ville d'Art et d'histoire*.

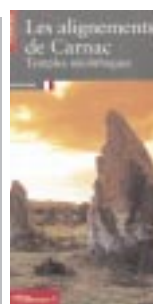
75F



Nouvelles parutions de la série « Itinéraires du patrimoine »

- Les alignements de Carnac, Temples néolithiques
- Le Panthéon, Temple de la nation
- L'abbaye de Montmajour
- Le château d'Oiron
- Le château de Carrouges
- Le monastère royal de Brou
- La Conciergerie, Palais de la cité

39F



Une nouvelle collection : « Cathédrales de France »

L'objectif de cette collection est de faire découvrir au plus grand nombre la beauté et la richesse de ce patrimoine que constituent les cathédrales. Des origines à nos jours, la cathédrale est vue à travers les vicissitudes de son histoire, puis sous l'angle plus spécifique de l'architecture, tant intérieure qu'extérieure.

Ces ouvrages s'intéressent aussi bien aux cathédrales modernes (Évry) qu'aux édifices datant du moyen âge (Amiens, Rouen).

La grande qualité des illustrations des guides du patrimoine se retrouve dans cette collection.

de 65 à 98F



Points de vente

Librairie du Patrimoine
Hôtel de Sully
62 rue Saint Antoine 75004 Paris

Éditions du patrimoine

16 quai des Célestins
75004 Paris

Comptoirs du patrimoine
Carrousel du Louvre
99 rue de Rivoli 75001 Paris



ARCHITECTURE

« L'Envers des villes » à l'IFA

>> Jusqu'à janvier 2001

Le programme *L'Envers des villes*, lancé en 1995 par l'Afaa et la Caisse des dépôts et consignations, contribue à l'évolution de la conception des espaces publics en aidant de jeunes praticiens à effectuer des voyages de recherche à l'étranger. Choisis parmi les 27 créateurs retenus depuis le lancement du programme, les lauréats exposent, à l'Ifa, à raison d'un voyageur par mois, les conclusions de leurs périples et suggèrent des organisations urbaines alternatives.

Institut français d'architecture (ifa)
galerie d'actualité 01 46 33 90 36

EXPOSITION

« Un siècle d'arpenteurs : les figures de la marche »

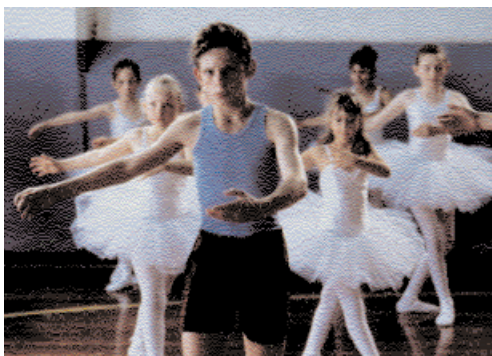
>> Jusqu'au 21 janvier 2001

Dans le second volet de l'exposition « Un siècle d'arpenteurs », intitulé « Les figures de la marche, de Beuys à Nauman », sont présentées de nombreuses propositions contemporaines explorant les potentialités artistiques de la déambulation (peintures, sculptures, dessins, photographies, installations...).

Musée Picasso-château Grimaldi
06600 Antibes



Hatoum,
Performance Still,
photo © musée
Picasso-château
Grimaldi



S. Daldry, Billy Elliot, photo G. Keyte
© Universal Picture International

CINÉMA

Avoir 20 ans en l'an 2000 en Europe

À l'occasion du 5^e Forum du cinéma européen de Strasbourg, et dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, le nom du film lauréat du prix *Europe* a été dévoilé. Ce prix a été attribué, dans le cadre de la manifestation *Avoir 20 ans en l'an 2000 en Europe*, au premier long métrage du britannique Stephen Daldry : *Billy Elliot*. Il a été remis par Jean-Pierre Hoss, Directeur général du Centre national de la cinématographie. Le film bénéficie d'une prime de 150 000 francs destinée à aider sa promotion.

Le CNC s'engage à favoriser sa distribution dans les pays de l'Union européenne. Les pays membres de l'Union avaient été sollicités par la ministre de la Culture et de la Communication, afin de présenter un film qui reflète la jeunesse européenne dans l'environnement des années 2000.

Le 5^e Forum du Cinéma Européen de Strasbourg

Le Forum du Cinéma Européen de Strasbourg est une vitrine de la production cinématographique des quinze tant qu'un lieu de réflexion sur l'avenir du 7^e Art en Europe. La France présentait cette année *Paris qui dort* de René Clair (1923), film restauré par la Cinémathèque française, ainsi que *Quelque part quelqu'un*, le premier long métrage de Yannick Bellon, réalisé en 1972, et restauré par le Service des archives du film du CNC. Les ateliers du Forum se sont placés sous les thèmes « connaissance du cinéma » (éducation à l'image et diffusion du patrimoine) et « futur et cinéma » (cinéma et Internet et directive européenne sur le cinéma).



Entrée du multiplexe Méga CGR, à Rivesaltes, Perpignan, photo © CGR

Étude

LES SPECTATEURS DES MULTIPLEXES

65 multiplexes étaient en activité fin 1999, et le poids qu'ils représentent dans la fréquentation nationale ne cesse de croître. Le CNC a conduit une étude afin de connaître le profil des spectateurs de multiplexes et de cerner quelles sont leurs pratiques cinématographiques.

Un public jeune et assidu

Les multiplexes attirent une population plus jeune que le cinéma en général : près de trois quarts des spectateurs de multiplexes ont moins de 35 ans. Par ailleurs, le public des multiplexes tend à ne plus se rendre dans d'autres salles après l'ouverture de l'établissement qu'il fréquente. Sur 17 entrées annuelles, 15 se font dans le multiplexe où le spectateur a été interrogé. Les spectateurs de multiplexes ont un rythme de fréquentation qui s'accroît : ils allaient auparavant 14 fois au cinéma par an en moyenne contre 17 fois depuis l'ouverture du multiplexe. En revanche, les multiplexes attirent peu de nouveaux spectateurs : 3% des personnes interrogées n'allaient pas ou plus au cinéma avant l'ouverture du multiplexe.

Un public hétérogène

L'enquête montre également que le profil des spectateurs de multiplexes dépend très largement de l'implantation des établissements.

- **En centre-ville**, la proportion de spectateurs solitaires est plus forte. Par ailleurs, les spectateurs de centre-ville choisissent le multiplexe qu'ils fréquentent en fonction de l'offre de films et des horaires des séances. Enfin, le rythme de fréquentation de ce public n'a que peu progressé (moins de 10%). Les conséquences sur les autres salles s'en trouvent limitées.

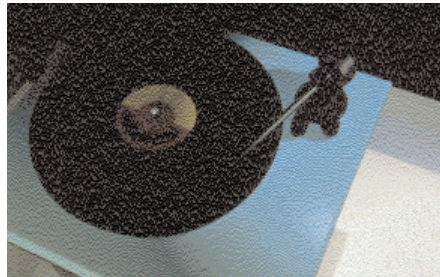
- **En périphérie** (y compris dans la banlieue parisienne), en revanche, les spectateurs de multiplexes voient leur rythme de fréquentation croître de plus de 30%. Il est vrai que l'ouverture d'un multiplexe en périphérie vient le plus souvent pallier une offre cinématographique insuffisante en quantité. Il n'est donc pas étonnant que les spectateurs de multiplexes de périphérie avouent choisir ce type d'établissements en raison de la qualité des salles et des facilités d'accès et de stationnement. Ces multiplexes ont ainsi capté la quasi totalité des entrées effectuées par leur public, qui a souvent totalement délaissé les salles fréquentées auparavant.

POUR EN SAVOIR PLUS

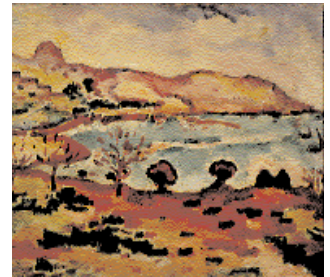
CNC info n°277 - octobre 2000. En vente auprès du CNC, Tél : 01 44 34 34 40



Bodys Isek Kingelez, Ville de Sète 3009, 2000, Miam, commandes publiques, photo © P. Schwartz



Martin Dörbaum, Résidence, détail, 1996/97, Villa Noailles, nov. 2000, photo © M. Goodman



Georges Braque, Paysage à l'Estaque, 1907, photo © musée d'art moderne de Troyes

LE MUSÉE INTERNATIONAL DES ARTS MODESTES A ÉTÉ INAUGURÉ À SÈTE

A l'intérieur du bâtiment, un ancien chai réaménagé par l'architecte Patrick Bouchain, qui a choisi de laisser visible les traces de son histoire, le visiteur découvre des collections d'art brut et d'objets modestes, en particulier les deux importantes collections d'Hervé Di Rosa et de Bernard Delluc. La cour du Musée accueille quand à elle le jardin modeste de Liliana Motta réalisé au titre du 1%. Deux expositions sont actuellement programmées : « Fait maison » explore les relations entre art modeste et art contemporain tandis que « Mexico-Mexico » est la première d'une série de manifestations consacrées aux arts modestes à l'étranger. Une série de commandes publiques réalisées grâce à la Dap et au Cnap complète cet ensemble : notamment une maquette de *la ville de Sète en 3009* réalisée par Isek Bodys Kingelez, la moquette de Philippe Mayaux ou le papier peint de Ghada Amer.

L'ouverture du musée est le résultat d'un partenariat entre la ville de Sète et la Délégation aux arts plastiques / Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon.

Renseignements : 04 67 18 64 00
www.ville-sete.fr

FESTIVAL

Le Cinéma méditerranéen de Montpellier

Deux bourses d'aide au développement ont été décernées lors de la 22^e édition du festival de Montpellier. Créées en 1991 et dotées chacune de 50 000 francs grâce aux contributions du district de Montpellier, du ministère de la Culture et de la Communication (Département des affaires internationales) et du Centre national de la cinématographie, elles sont destinées à soutenir le développe-

ment de projets d'auteurs méditerranéens. Cette année, parmi les 62 dossiers reçus, 12 projets de longs métrages de fiction représentant 8 pays (Algérie, Espagne, France, Géorgie, Italie, Maroc, Tunisie, Turquie) avaient été sélectionnés. Le jury a finalement distingué « L'enfant endormi » de Yasmine Kassari (Maroc/Belgique) et « Fatima » de Sibel Voskay (Turquie).

EXPOSITION (Que saurions-nous construire d'autre ?)

>> Jusqu'au 10 décembre 2000 à la Villa Noailles, à Hyères 7 avril >> 24 juin 2001 au Musée Ziem, à Martigues

Emprunté à Kafka dans *Le Château*, le titre ambigu et complexe de l'exposition permet d'appréhender l'architecture sous la forme de digressions et de décalages. Que saurions-nous construire d'autre, sinon le réel ? À cette question, chaque artiste apporte une proposition de réponse qui déjoue toute volonté de système. Cette exposition trouve un écho particulier dans l'idéal communautaire et artistique qu'à longtemps incarné la villa Noailles, idéal qui a présidé à sa construction par l'architecte Robert Mallet-Stevens, entre 1924 et 1933. Dans cet écrivain singulier, il s'agit de favoriser des liens étroits entre les œuvres exposées et le lieu, afin de créer une sorte de « voyage immobile ». Enfin, « (Que saurions-nous construire d'autre ?) » souhaite affirmer la complémentarité possible des collections publiques, susciter une politique de diffusion cohérente, et inciter les structures à réaliser des expositions en puisant dans des collections régionales et nationales. Cette exposition est organisée par le Fonds national d'art contemporain et le Fonds régional d'art contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur
Renseignements : 04 94 65 01 62

EXPOSITION

Les Voix de la soie, costumes d'Opéra à Lyon

>> Jusqu'au 14 janvier 2001

En septembre 2000, la 9^e Biennale de la Danse à Lyon avait pour thème « Les routes de la soie ». Le musée des Tissus de Lyon s'est associé à cette manifestation avec une exposition intitulée « Les Voix de la soie ». À partir des collections de l'Opéra national de Paris et de l'Opéra national de Lyon, le musée expose 60 costumes ainsi que des maquettes, aquarelles, photos, gravures ou livres ayant trait à 8 opéras et ballets à caractère extrême-oriental.

musée des Tissus de Lyon
34 rue de la Charité 69002 Lyon
Tél : 04 78 38 42 00

LIVRE ET LECTURE

Un contrat ville-lecture entre Poitiers et le ministère de la Culture

Depuis le 28 septembre dernier, Poitiers fait partie des 38 villes engagées avec le ministère de la Culture et de la Communication dans un contrat *Ville-lecture*. Catherine Tasca est venue signer ce contrat, conclu pour 3 ans, qui vise à donner plus de cohérence aux actions menées à Poitiers en faveur du développement du livre et de la lecture. Ce contrat a été l'occasion de dresser un état des lieux du livre et de la lecture sur l'ensemble de l'agglomération. Cette étude s'est prolongée par la rédaction d'une liste d'objectifs et d'actions, avec un calendrier de réalisation : création d'un service de portage de documents à domicile dans un quartier sensible, lancement d'une campagne d'affichage sur le prix unique du livre ou remise de *chèques-livre* aux jeunes de 11 à 18 ans qui s'inscrivent à la médiathèque et dans les bibliothèques de quartier au cours d'octobre 2000.

Pour en savoir plus :
www.culture.gouv.fr/poitou-charentes

EXPOSITION

« Méditerranée », un grand succès auprès du public

>> jusqu'au 5 janvier 2001

Réunissant plus de 90 tableaux, l'exposition « Méditerranée », qui reflète la fascination que la côte méditerranéenne a exercée sur les peintres de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, remporte un véritable succès auprès du public. À la date du 19 novembre 2000, environ 8 semaines après l'ouverture, le 21 septembre 2000, le nombre des visiteurs payants s'élevait à 194 000 personnes, ce qui portait la moyenne d'entrées payantes à 3731 par jour, bien au-delà du chiffre prévu.

Galerias nationales du Grand Palais

Commissaire de l'exposition : Françoise Cachin, directeur des musées de France.



Arnould de Vieux (1644-1720), Étude de jeune garçon tenant un objet, exposition Lille au XVII^e siècle, photo © Palais des Beaux-Arts de Lille

EXPOSITION

« Lille au XVII^e siècle. Des Pays-Bas espagnols au Roi Soleil »

>> Jusqu'au 27 décembre 2000

La manifestation évoque l'histoire, l'art, l'architecture, l'urbanisme et la vie quotidienne de Lille au XVII^e siècle. Au Palais des Beaux-Arts, sont présentés la peinture, l'orfèvrerie, les documents d'architecture militaire, les monnaies et médailles et les livres imprimés. Au musée de l'Hospice Comtesse, sont présentés les archives de la section d'histoire, les documents relatifs à la section d'architecture civile et religieuse, les objets de la vie quotidienne et les tapisseries.

RENÉ RIZZARDO

« L'Observatoire ? Un outil pour mieux connaître les politiques culturelles territoriales »

Après avoir été élu chargé des affaires culturelles à Grenoble, René Rizzardo fut consultant pour le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture et pour le Conseil de l'Europe. En 1988, il a été chargé de mettre en place l'Observatoire des politiques culturelles, qui vient de signer une nouvelle convention avec le ministère de la Culture le 28 novembre dernier. Il est le co-auteur avec Pierre Moulinier d'un rapport sur la décentralisation culturelle publié à la Documentation française. René Rizzardo a été également membre de la commission sur la réforme de la politique culturelle et siège depuis trois ans au Conseil national d'aménagement et de développement du territoire.

Lettre d'information : Pourquoi un Observatoire des politiques culturelles ?

René Rizzardo : L'Observatoire a été créé en 1988 pour accompagner la décentralisation culturelle. Constatant le besoin d'un outil d'évaluation capable d'analyser en continu les politiques territoriales émergentes et d'affirmer plus nettement le rôle et les compétences professionnelles des collectivités territoriales, le Département des études et de la prospective, alors dirigé par Augustin Girard, en proposa la création.

La ville de Grenoble mit à disposition les locaux et une unité de documentation, la Région et le ministère de la Culture



René Rizzardo

apportèrent leur soutien et l'Université fut partenaire pour la recherche et la formation à l'administration culturelle, par la mise en place d'un DESS destiné aux cadres culturels.

LI : Comment travaille l'Observatoire ?

RR : Essentiellement en partenariat. C'est en effet le meilleur moyen pour être, en amont, en prise directe avec les préoccupations des acteurs et des décideurs, et en aval, pour assurer la diffusion des résultats et leur appropriation par leurs destinataires. Par exemple, nos travaux sur l'intercommunalité culturelle impliquent Dexia-Crédit Local de France, l'Assemblée des communautés de France, la DATAR et la DDAT. De même, l'étude sur les directeurs des affaires culturelles des villes engage le CNFPT et la DDAT, ainsi que l'association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes. D'autre part, l'Observatoire est en relation régulières avec les DRAC.

LI : Vous venez de signer un « contrat d'objectif triennal » avec le ministère de la Culture. Qu'en attendez-vous ? Pourriez-vous nous en donner le contenu ?

RR : Ce « contrat d'objectif triennal » intervient après onze années d'activité. Il confirme la mission générale de l'Observatoire et met l'accent sur des axes qui se sont imposés à lui, par exemple les enjeux culturels urbains, la culture et le lien social, l'éducation artistique. Il permet, en outre, de renforcer des fonctions comme l'évaluation, la formation et surtout la valorisation et la diffusion des travaux. Cette dernière fonction est développée depuis l'origine par la publication de L'observatoire et fait l'objet d'un projet de site Internet.

LI : Catherine Tasca et Michel Duffour vous ont confié la présidence du groupe national de suivi et d'évaluation des « Protocoles de décentralisation culturelle », dont les premiers ont été présentés au conseil des collectivités territoriales. Pourriez-vous nous parler de cette mission ?

RR : Ce groupe est chargé d'apporter un appui méthodologique aux partenaires des protocoles, c'est à dire aux collectivités territoriales volontaires et au ministère. Il va établir par exemple une grille d'évaluation, il organisera des rencontres sur le terrain et des séminaires thématiques. Le calendrier de ce groupe tiendra inévitablement compte des échéances politiques de 2002, mais il sera en mesure de faire

des recommandations pour des nouveaux protocoles que le ministère envisage de lancer à la fin de 2001. Il s'agit d'une première phase expérimentale qui peut préfigurer à terme une décentralisation culturelle plus large. Ce groupe réunit des techniciens de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que des chercheurs dont Jean-Marie Pontier et Mireille Pongy.

STRUCTURE DE L'OBSERVATOIRE

Les instances de l'association de l'Observatoire des politiques culturelles réunissent l'État, des collectivités territoriales (dont la ville de Grenoble et la Région Rhône-Alpes), l'Université Pierre Mendès France et l'IEP de Grenoble, le CNRS, le CNFPT, rejoints aujourd'hui par la DATAR et la DIV. Au sein du ministère de la Culture, c'est la DDAT qui coordonne les relations avec l'Observatoire. Les chargés d'étude du DEP sont également des partenaires réguliers de ses travaux. La présidence de l'Observatoire, d'abord assurée par Maurice Fleuret, l'est actuellement par Robert Abirached.

Observatoire des politiques culturelles

1 rue du Vieux Temple
38000 Grenoble
Tél : 04 76 44 33 26
Tep : 04 76 44 95 00
Mél : opc.culture@wanadoo.fr